



La Défense, le 24 mars 2021

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### **Système électrique 2021-2030 : besoin de marges à court terme, décarbonation de l'économie à moyen terme**

*RTE publie, ce mercredi 24 mars, le diagnostic prévu par la loi sur les perspectives d'évolution du système électrique de 2021 à 2030 (Bilan prévisionnel).*

*Sur la sécurité d'alimentation, RTE identifie une période de vigilance de 2021 à 2024, suivie d'une amélioration régulière permettant de renforcer la résilience du système électrique à des aléas climatiques ou industriels extrêmes.*

*S'agissant des émissions de CO<sub>2</sub>, le remplacement des énergies fossiles par l'électricité dans le secteur des transports, de l'industrie et du bâtiment conduit à une réduction de 30 à 40 millions de tonnes de CO<sub>2</sub> d'ici 2030. A l'horizon 2030, le système électrique français sera prêt à répondre aux mutations de l'économie et aux nouveaux modes de consommation.*

#### **UN SYSTEME ELECTRIQUE EN TRANSITION QUI RESTAURE PROGRESSIVEMENT SES MARGES**

Les trajectoires étudiées distinguent trois périodes, avec une tendance de fond à la restauration des marges dès lors que les principes de la PPE<sup>1</sup>, sont bien mis en œuvre :

- Vigilance jusqu'en 2024. Les marges sont faibles en raison d'une disponibilité dégradée du parc nucléaire (conséquence de la crise sanitaire et des décalages de travaux de maintenance), du retard de l'EPR de Flamanville et des retards accumulés sur les nouveaux moyens de production renouvelables (principalement les parcs offshore et la trajectoire solaire, l'éolien terrestre dans une moindre mesure). L'hiver 2021-2022 présente un profil similaire à celui de l'hiver passé et sera placé sous « vigilance particulière ».
- Transition de 2024 à 2026. Le système électrique retrouve des marges d'exploitation acceptables, sans toutefois être confortables. La mise en service de l'EPR de Flamanville, des parcs offshore et des énergies renouvelables terrestres ainsi que le développement de l'effacement de consommation et des interconnexions contribuent à cette amélioration.
- Nette amélioration de 2026 à 2030 : les scénarios étudiés conduisent à augmenter les marges et le niveau de sécurité d'approvisionnement par rapport à aujourd'hui, renforçant la résilience du système électrique à des aléas climatiques ou industriels.

---

<sup>1</sup> Programmation pluriannuelle de l'énergie

Perrine Mas : +33 (0)7 76 11 72 67 – [perrine.mas@rte-france.com](mailto:perrine.mas@rte-france.com)

Gaëlle Simon : +33 (0)7 64 81 51 25 – [gaelle.simon@rte-france.com](mailto:gaelle.simon@rte-france.com)

Pour en savoir plus :



[Rte-France.com](http://Rte-France.com)



[Rte.france](https://www.facebook.com/Rte.france)



[@Rte\\_france](https://twitter.com/Rte_france)

## RETROUVER DES MARGES POUR ACCOMPAGNER LA TRANSFORMATION DU MIX ELECTRIQUE

RTE identifie des leviers pour améliorer la sécurité d'alimentation, particulièrement à court terme :

- Accroître l'effort sur le développement des énergies renouvelables (éolien et solaire) pour atteindre les objectifs de la PPE
- Continuer les actions déjà engagées pour augmenter la disponibilité du parc nucléaire,
- Conserver en activité les moyens de production bas-carbone dont la fermeture pouvait être envisagée d'ici à 2026,
- Accélérer le développement des flexibilités sur la demande d'électricité.

## HORIZON 2030 : LE SYSTEME ELECTRIQUE, VECTEUR DE LA TRAJECTOIRE BAS CARBONE

Afin de décarboner l'économie, de nombreux secteurs, tels que les transports, l'industrie et le bâtiment, vont progressivement basculer vers l'électricité (au détriment des énergies fossiles).

A la faveur de cette électrification, **le rapport anticipe une augmentation modérée de la consommation d'électricité en 2030** (+ 5 % par rapport à 2019). Dans le même temps, grâce au renforcement de l'efficacité énergétique des équipements et au pilotage des flexibilités permis par les nouveaux usages électriques, la pointe de consommation hivernale non modulable pourrait diminuer, de l'ordre de 3 GW<sup>2</sup>.

Enfin en 2030, l'atteinte même partielle des objectifs de la PPE et de la SNBC<sup>3</sup> aura permis **de diminuer les émissions de CO<sub>2</sub> en France de l'ordre de 30 à 40 MtCO<sub>2</sub> par an** (- 10 MtCO<sub>2</sub> par le système électrique lui-même, -20 à -30 MtCO<sub>2</sub> du fait des transferts d'usages vers l'électricité).

**Ces émissions ne seront pas délocalisées** vers nos voisins européens. L'empreinte carbone des importations (déjà faible et de l'ordre de 1 MtCO<sub>2</sub>) continuera de baisser. Mieux, la France sera exportatrice et contribuera ainsi à la baisse des émissions au niveau européen (de 30 à 40 MtCO<sub>2</sub> par an à l'horizon 2030).

Xavier Piechaczyk, président du Directoire de RTE, déclare ainsi : « *Le système électrique est en transition et nous avons besoin de renforcer les marges à court terme pour permettre une gestion de l'approvisionnement plus sereine. Mais nous sommes d'ores et déjà sur le chemin de la décarbonation, non seulement du système électrique lui-même, mais plus largement de l'ensemble de l'économie, en permettant des transferts d'usages provenant des énergies fossiles vers l'électricité. C'est indispensable pour atteindre nos objectifs climatiques.* »

---

<sup>2</sup> Soit environ la production de 3 réacteurs nucléaires.

<sup>3</sup> Programmation pluriannuelle de l'énergie / Stratégie Nationale Bas Carbone